



AMBASSADE DE SUISSE  
EN GUINÉE

CONAKRY, le 4 juin 1973

Avenue du Gouvernement  
Immeuble «Urbaine»  
Boîte postale 720  
Téléphone 415.73

Réf.: 551.63 - FX/fm  
ad s.B.31.22.1.Guinée 1 - JH/le

en	H/GE	GR	JH	ca
Date	18.6	19.6	19.6	
Voir	JH	JH	JH	
EPD	CONFIDENTIEL			
Ref.	s.B.31.22.1.Guinée 1.			

Direction politique  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Tel. mit Socaf  
Dir. Hollweg,  
im Sinne des  
rot angezeichneten  
Textes verständigt.  
Dankt.  
Hat in den  
nächsten Tagen  
ein Rendez-vous  
mit dem gegen-  
wärtig in  
Brüssel weilenden  
Staatsminister  
Sangare,  
Wird um den  
Anschluss daran  
berichten, damit  
in Conakry ver-  
ständigen können.  
19.6.  
JH

Monsieur l'Ambassadeur,

Dès réception de votre lettre du 18mai, qui m'est parvenue le 29, j'ai demandé des rendez-vous chez M. Mohamed Lamine TOURE, Directeur général de la Banque Guinéenne du Commerce Extérieur et M. N'Fali SANGARE, Gouverneur de la Banque Centrale.

Tant chez l'un que chez l'autre, j'ai pu me rendre compte qu'aucun d'entre eux ne nourrissait des sentiments hostiles à l'encontre de SOCAF ou de son directeur, M. Hollweg, que tous deux appellent "Monsieur Jean".

A force de persuasion, j'ai pu obtenir que M. Touré fasse un effort pour effectuer un premier virement de FF 50.000.- en faveur de HUARD - U.C.F. à Chateaubillant. L'ordre sera donné le 4 juin.

Les Guinéens sont conscients de la situation dans laquelle se trouve SOCAF et regrettent de ne pouvoir donner immédiatement satisfaction à cette société. Ils s'engagent oralement à payer entièrement leur créancier, mais ne sont malheureusement pas en mesure de fixer un échéancier. En effet, actuellement la France doit à la Guinée un montant de 60 millions de FF. La Banque de France ne met à la disposition de la Guinée que 5 millions de FF tous les 3 ou 4 mois. 60 % de ce montant est réservé à des créanciers privilégiés dont la liste est dressée par la France et 40 %, c'est-à-dire 2 millions de FF, sont destinés à l'importation de marchandises françaises.

SOCAF n'est pas seule dans cette situation et j'ai appris qu'ANDRE S.A., de Lausanne, avait cessé d'offrir des marchandises françaises aux Guinéens à la suite d'expériences

./.



semblables. Evidemment, André a les reins plus solides que SOCAF et peut faire facilement face à de tels inconvénients.

Trois firmes suisses (ANDRE, SOCOPRINT et SOCAF) se faisaient une concurrence acharnée en Guinée. Il n'en reste plus que deux. Elles disposent chacune de protecteurs rivaux. André jouit de la sympathie du Ministre du Domaine de l'Economie et des Finances (Ismaël Touré) et Socoprint du Gouverneur de la Banque Centrale, ainsi que de Seydou Keïta, Ambassadeur de Guinée à Rome, accrédité également en Suisse. Si André me paraît plus sérieux, j'ai des doutes quant à la loyauté de Socoprint. Ses représentants n'hésiteraient pas à marcher sur des cadavres pour éliminer leurs concurrents. Récemment, André a fait imprimer et confectionner les nouveaux passeports guinéens par Orell-Füssli. Peu après leur livraison, un faux bruit planait parmi certains gouvernants, comme quoi de nouveaux passeports guinéens circulaient déjà en Suisse! Il a fallu que M. Virag, un des directeurs d'André intervienne énergiquement auprès de Sékou Touré et de son entourage direct pour faire admettre que jamais la firme zurichoise userait de tels procédés et qu'elle avait l'entière confiance des autorités suisses qui lui avaient confié l'impression de billets de banque et des passeports suisses.

Toute cette affaire aurait été orchestrée par Seydou Keïta, Ambassadeur à Rome. Pour quel motif? Il est difficile de le savoir, mais de là à penser que l'influence de Socoprint n'y soit pas pour rien, il n'y a qu'un pas à franchir. M. Riedweg, de Socoprint, que j'ai rencontré à diverses reprises, ne m'a jamais caché les liens très étroits qui existent entre sa société et l'Ambassadeur Keïta. Pour un oui ou un non, on se déplace à Rome où l'hospitalité est assurée à la résidence de l'Ambassade, au délégué de Socoprint.

Holenweg, ancien collaborateur de Franzen, directeur de Socoprint, gauchistes convaincus tous les deux, n'avait pas prévu l'estocade que lui préparait son ancien patron et ses fidèles serviteurs. Il a manqué de jugeote en se lançant dans de grosses affaires avec la France, alors que Socoprint les a, autant que possible, évitées. Il a pris de gros risques et paie les pots cassés. Il est considéré comme "cinquième colonne" et ne peut plus revenir en Guinée. A-t-il été victime de calomnies? A-t-il versé des pots-de-vin? Probablement, mais pas comme il aurait fallu le faire. Socoprint utilise d'autres méthodes, en offrant gracieusement, par exemple, plusieurs tonnes de papier destiné à l'impression de la littérature révolutionnaire de Sékou Touré.

La corruption est d'ailleurs de rigueur dans ce pays. Il y a quelques semaines, pour arracher une affaire,

le représentant d'une société dont la maison mère est en Suisse, me déclarait qu'il devait verser auprès d'une banque suisse 3 % du montant de la commande qu'il venait de réaliser, au compte personnel d'un directeur général d'une société d'état (24.000 francs suisses!).

oui

Je suis disposé, si vous en exprimez le désir, à solliciter périodiquement le Directeur général de la B.C.G.E., afin que SOCAF obtienne enfin satisfaction. Il lui faudra évidemment énormément de patience. HUARD, pour sa part, devrait intervenir auprès des autorités françaises pour tenter de se faire incorporer parmi les créanciers privilégiés, afin de bénéficier éventuellement d'un règlement direct par la Banque de France, pour autant que cela soit possible.

Vous voudrez bien m'excuser de m'être étendu sur tant de détails, mais j'estime qu'ils peuvent vous être utiles pour mieux comprendre la situation. Ils vous serviront de référence si un jour Socoprint venait à faire appel à vos services, comme Socaf actuellement. Ici tout est possible et très fragile.

J'adresse une copie de la présente à Monsieur Jean Richard, Ambassadeur de Suisse à Dakar, pour son information.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.

Benoît FROCHAUX